

INFORMATIONS GÉNÉRALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

Foulées de Fondettes - 22 mars 2009



A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé



ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 Fondettes

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 02 47 42 18 68

E-mail : asfondettesathle@hotmail.fr

Site Internet : <http://asfondettes.athle.free.fr>

CONCURRENTS

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

Pour les courses de 5 et 10km :

- **Licences FFA et Pass Running** : présentation de licence, + photocopie.

- **Licences Triathlon** : présentation de licence + photocopie.

- **Licences FSGT, FSCF et UFOLEP** : licence acceptée si la mention précise "athlétisme" ou "course à pieds" apparaît clairement sur celle-ci. Fournir une photocopie.

Si aucune précision : fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pieds en compétition.

- **Licences UNSS et UGSEL** : Si engagement par l'établissement scolaire ou l'AS, pas de présentation de certificat médical, mais l'établissement doit s'engager à obtenir ces certificats de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition. Désignation d'un responsable.

- **Licenciés UNSS ou UGSEL** : si engagement à titre individuel sans accord de l'établissement scolaire ou de l'AS, présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

- **USEP** : idem UNSS et UGSEL.

- **Non Licenciés ou licenciés** dans un autre sport que l'athlétisme : **présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.**

DOSSARDS

Ils seront disponibles soit le samedi 21 mars 2009 à la Maison de l'A.S.F. de 14 h à 17 h, soit le jour de la course au gymnase de Fondettes à partir de 8 h 30.

CATEGORIES

- Minimes : 1994-1995 - Vétérans 1 : 1960 à 1969
- Cadets : 1992-1993 - Vétérans 2 : 1950 à 1959
- Juniors : 1990-1991 - Vétérans 3 : 1940 à 1949
- Espoirs : 1987 à 1989 - Vétérans 4 : 1939 et avant
- Seniors : 1970 à 1986

VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Au Complexe du Moulin-à-Vent (gymnase) à Fondettes.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par un médecin et des secouristes. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchage, etc.

ASSURANCE

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site, au verso de la plaquette d'inscription et au gymnase, lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent rue du Moulin à Vent, face au gymnase.

RAVITAILLEMENT

Ravitaillement au 5^e km sur le 10 km.

A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km.

INSTRUCTIONS

Les coureurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes courses et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Une voiture officielle précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et de les faire respecter.

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

COURSE 5,100 KM

Course ouverte aux personnes nées en 1995 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs).

Départ à 10 h précises, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

Clôture des inscriptions : 15 mn avant la course.

COURSE DES FAMILLES 2 KM

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement.

Départ à 10h45 précises, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 2 petites boucles.

Clôture des inscriptions : 15 mn avant la course.

COURSE 10 KM, LABEL REGIONAL

Course ouverte aux personnes nées en 1993 et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs). Distance officielle mesurée selon les normes IAAF, qualificatif pour les championnats de France.

Départ à 11 h 15 précises, rue du Moulin à Vent.

Parcours : 3 grandes boucles.

Clôture des inscriptions : 15 mn avant la course.

RESULTATS

Ils seront disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<http://asfondettes.athle.free.fr>

RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées comme suit :

Courses 5 km et 10 km :

- à tous les inscrits : **1 maillot offert lors du retrait des dossards.**

- les 4 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur ou bon d'achat aux 4 premiers.**

- Le 1^{er} homme et femme de chaque catégorie (5 km : minime à V4 (V3 femme)) ; 10 km : cadet à V4 (V3 femme)) après exclusion des 4 premiers au classement général des 2 courses : **1 coupe + lots divers.**

Course de 10 km qualificatif : 1 bon d'achat supplémentaire pour les vainqueurs homme et femme ayant battu le record de l'épreuve.

Course des familles : 1 sachet surprise à chaque arrivant.

Les 3 courses : Lots divers par tirage au sort sur les dossards (tirage effectué lors de chacune des courses et à retirer au gymnase après l'arrivée, liste affichée au ravitaillement).

Challenge groupement et association : Une coupe sera offerte aux groupements ou associations les plus représentés sur le 5 km, le 10 km et sur les 2 courses réunies, sans cumul (3 clubs récompensés)

Nota : Les récompenses des 5 km et 10 km seront remises à partir de 12h15 au gymnase.

AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR.

DROIT D'IMAGE

L'Organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 19^e Foulées de Fondettes, ainsi que la CDCHS à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 19^e Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet de la CDCHS, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Vers 13 h, après la remise des récompenses, un vin d'honneur, offert par la Commune de Fondettes, clôturera cette matinée.